

L'an deux mil seize le 7 avril à dix- huit heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Compte Administratif 2015 et compte de Gestion du Receveur
- Affectation des résultats 2015 pour le budget 2016
- Vote du Budget 2016 et des taux des 3 taxes communales
- Vote d'attribution des subventions 2016 aux associations
- Ecole maternelle : règles d'inscription des enfants + prise en charge des frais correspondants (décision de Basly pour l'ensemble du RPI concernant l'âge de scolarisation et périmètre)
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND- M. Daniel VAUVERT- Mme Annick PLOUHINEC – Mme Laurence GRENEU- M Alain BRILLAND – M. Alain BALLAY - Mme Virginie MAILLARD -M Samuel MARIE

Mme Christine POSMYOUCK secrétaire de mairie

Absent excusés : Mme Laurence RONCO ayant donné procuration à M. Samuel MARIE - Mme Sylvie ROSELLO ayant donné procuration à Mme Virginie MAILLARD jusqu'à son arrivée.

Arrivée de Mme Christelle LEPETIT à 18h25 et départ à 19h50 en donnant procuration à Mme Annick PLOUHINEC.

Arrivée de Mme Sylvie ROSELLO à 18h55.

Absents :

Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX.

SECRETAIRE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 14 mars est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents. M. le Maire indique au Conseil qu'il faut considérer Mme LEPETIT excusée à la réunion du 14 mars, en effet sa procuration avait été trouvée le lendemain de la réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Mme Christine Posmyouck nous a détaillé le compte administratif.

Pour le vote du compte administratif 2015, le Maire se retire.

Le Conseil municipal est présidé par M. LEGRAND Michel

<u>Section de Fonctionnement</u>		
DEPENSES	Réalisé	438 445.47
RECETTES	Réalisé	460 734.00
	Excédent N-1	+ 164 112.07

Excédent de clôture

186 400.60

Section d'Investissement

DEPENSES	Réalisé	118 966.45
RECETTES	Réalisé	46 113.38
	Excédent N-1	+ 146 482.91
Excédent de	clôture	73 629.84

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité le compte de Gestion 2015 du Receveur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2015 de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 POUR LE BUDGET 2016

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2015, soit 186 400.60 € comme suit :

Fonctionnement :

- 002 -excédent antérieur reporté : 186 400.60 €

Accord par 13 voix pour.

VOTE DES TAUX 2016 DES 3 TAXE

Compte tenu des besoins pour équilibrer le Budget Primitif, le Conseil Municipal VOTE par 10 voix Pour et 2 contre (Samuel MARIE – Laurence RONCO) et 1 abstention (Mme Christelle LEPETIT), les taux 2016 des 3 taxes tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259, à savoir :

TAXE D'HABITATION.....	10.44 %
TAXE FONCIERE (bâti).....	23.94 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	39.38 %

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote par 10 voix Pour, 1 abstention (Mme LEPETIT) et 2 contre (M. MARIE, Mme RONCO), le Budget Primitif 2016 équilibré en recettes et dépenses à :

Section d'INVESTISSEMENT

Recettes	92 629.84 €
Dépenses	92 629.84 €

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes	653 767.60 €
Dépenses	653 074.60 €

VOTE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide pour l'année 2016 le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Collège Quintefeuille à Courseulles Sur Mer : 50 € accordé par 12 voix pour et 1 abstention

- US Thaon le Fresne nous demande 1 000 €, une somme de 500 € est accordée par 12 voix pour et 1 abstention
- Comité Juno 150 € accordé par 12 voix pour et 1 abstention
- Basly Mouv' demande 1500 € une somme de 570 € est accordée par 10 voix pour 2 contre et 1 abstention.
- Westlake Brothers Souvenir, une somme de 100 € est accordée par 12 voix pour et 1 abstention
- Foot Basly une somme de 570€ est accordée, par 12 voix pour et 1 abstention

Et le versement d'une cotisation à :

- Association Route Serge Saint Sculpteur : cotisation annuelle de 50 € accordée avec 12 voix Pour 1 abstention.

Subventions refusées :

Maison Familiale Rurale de Balleroy : 12 voix contre et 1 abstention

Paralysé de France contre à l'unanimité

Chambre des Métiers et de l'artisanat d'Indre et Loir demande de 70€ :

12 voix contre et 1 abstention

Ligue Contre le Cancer : 12 voix contre et 1 abstention

AFM Téléthon : 12 voix contre et 1 abstention

Resto du Cœur : 12 voix contre et 1 abstention

Verdun 1916 l'Héritage : 12 voix contre et 1 abstention

AFSEP (Association Française Sclérose En Plaque) contre à l'unanimité

Fondation du Patrimoine demande d'adhérer pour une cotisation annuelle 100 € : 12 voix contre et 1 abstention.

JOURNEE SPORTIVE DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu la délibération du 24/04/2014 listant les dépenses de fêtes et cérémonies (art.6232 et 625 du budget) autorisées par le conseil municipal, complétée par les délibérations des 06/11/2014 et 14 septembre 2015.

Considérant la journée sportive organisée par la CDC « Cœur de Nacre » prévoyant chaque année un ravitaillement sur une des onze communes de l'intercommunalité ; cette année la commune de ravitaillement est BASLY.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention, donne son accord pour l'inscription de cette nouvelle manifestation dans la liste des dépenses autorisées au titre des fêtes et cérémonies.

ECOLE MATERNELLE : REGLES D'INSCRIPTION DES ENFANTS + PRISE EN CHARGE DES FRAIS CORRESPONDANTS (Décision de BASLY POUR L'ENSEMBLE DU RPI CONCERNANT L'AGE DE SCOLARISATION ET LE PERIMETRE).

Considérant la suppression d'une classe primaire l'année prochaine sur le RPI, le SIVOS nous demande de modifier la règle d'inscription des enfants à l'école maternelle, en accordant l'inscription des enfants à partir de 2 ans et 6 mois, soit 3 ans au plus tard le 29 février de l'année qui suit la rentrée scolaire, ainsi que l'inscription des enfants extérieurs aux RPI.

- Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire à la rentrée de septembre les enfants qui auront 3 ans au plus tard le 29 février de l'année qui suit la rentrée.
- Le conseil décide par 12 voix pour et 1 voix contre (Michel LEGRAND), d'accepter l'inscription des enfants extérieurs au RPI, cet accord sera révisable annuellement.

QUESTIONS DIVERSES

M. GAUQUELIN informe le Conseil

Suite à la réunion le 13 mars dernier avec le SDEC concernant la distribution de gaz, la commune ne donne pas suite et le dossier reste en l'état.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision du SDEC de mettre en place un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité ; afin de réduire les coûts de fourniture d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal serait favorable à cette adhésion.

Mme PLOUHINEC

Suite à la demande de plusieurs parents de déplacer le spectacle de Noël le dimanche car beaucoup de spectacles C.E ont lieu le samedi. Le Conseil est d'accord pour faire un essai cette année.

M. MARIE

Demande si les employés passent pour le nettoyage des débris de verre sur le trottoir au niveau des containers. Il indique également qu' il serait bien de prévoir un petit muré au pied des lampadaires d'éclairage public pour éviter que la terre du talus abime le pied.

Réponse : concernant les débris de verre les cantonniers passent régulièrement dans la semaine

Pour entretenir ce trottoir et pour les murés nous allons faire le nécessaire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 mai à 20H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30